

LES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ EN FRANCE : DE PREMIERS ENSEIGNEMENTS

Les pôles de compétitivité sont en place depuis la mi-2005. Si, dans sa présentation initiale, cette politique semblait viser à soutenir l'innovation dans des secteurs de pointe, l'ambiguïté liée à la définition même de pôles a permis au gouvernement d'adopter une acception plus large en incluant la quasi-totalité des grands secteurs industriels. La conséquence en est une inflation du nombre de pôles de compétitivité.

Cette multiplication n'aura cependant probablement pas d'impact significatif sur les inégalités territoriales dans la répartition des activités innovantes en France. Ce programme renforcera sans doute les régions les plus dynamiques, ces dernières concentrant les pôles les plus importants en termes de nombre de projets et de financements accordés.

En revanche, la crainte liée à un possible saupoudrage des aides s'est révélée infondée. Entre les 16 pôles mondiaux et à vocation mondiale et les 15 pôles nationaux les plus actifs, la concentration des aides publiques est très importante.

Il est encore trop tôt pour analyser en détail les résultats économiques des pôles (emploi, brevets, ...). Toutefois, des difficultés essentiellement organisationnelles persistent, amenuisant l'efficacité de cette politique prometteuse : les partenaires financiers privés sont insuffisamment associés, les synergies entre pôles ne sont pas assez développées, les procédures administratives demeurent trop lourdes, trop longues et les financeurs publics trop nombreux.

L'ambiguïté initiale sur la notion de pôles leur permet de se multiplier

Au départ, le ciblage sur l'innovation technologique...

Selon la présentation officielle des enjeux liés aux pôles de compétitivité¹, cette politique doit viser principalement les secteurs industriels avec pour objectif de développer des « activités industrielles, de l'emploi et conforter les territoires ». Un pôle n'est pas, *a priori*, uniquement dédié à soutenir la haute technologie. Cependant, en reprenant la typologie du CIADT du 14 février 2004, un pôle de compétitivité « résulte de la combinaison, sur un même territoire :

de trois ingrédients :

- o entreprises
- o centres de formation
- o unités de recherche

et de trois facteurs décisifs :

- o partenariat
- o projets de R&D
- o visibilité internationale ».

Ainsi, initialement, et encore aujourd'hui dans sa présentation officielle, le programme de pôles de compétitivité vise à soutenir l'innovation industrielle découlant d'activités de R&D. Pour cela, il s'appuie sur la « triple hélice », alliance de l'ensemble des partenaires d'un projet de R&D industrielle (recherche publique et privée, entreprises, pouvoirs publics).

Cette politique paraît bien adaptée aux faiblesses de l'innovation industrielle² en France :

- ## potentiel d'innovation industrielle insuffisant : pas assez de PME innovantes, faiblesse de la R&D privée par rapport aux pays leaders, moindre spécialisation dans les haute et moyenne-haute technologies³ ;
- ## manque de partenariat : peu d'implication du privé dans la recherche publique, contrats publics de R&D concentrés dans peu de secteurs, manque de coopération dans le privé ;
- ## une recherche pas assez productive : retour sur investissement (ratio brevets triadiques⁴ sur dépenses totales de R&D privée) très inférieur aux pays leaders.

¹ Source : www.competitivite.gouv.fr

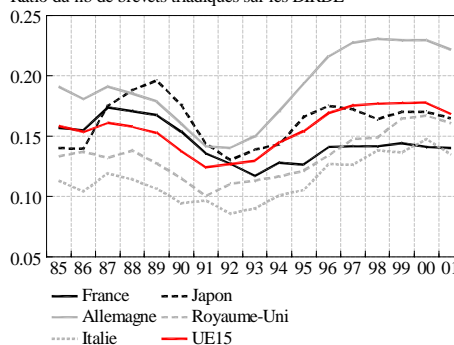
² Cf. G. Guidoni (Février 2006) : « Que peut-on attendre des pôles de compétitivité ? », Analyse mensuelle de la situation économique, Société Générale.

³ Classification de l'OCDE.

⁴ Brevets déposés auprès des organismes américains, européens et japonais chargés de la propriété intellectuelle.

UNE PRODUCTIVITÉ DE LA R&D INSUFFISANTE

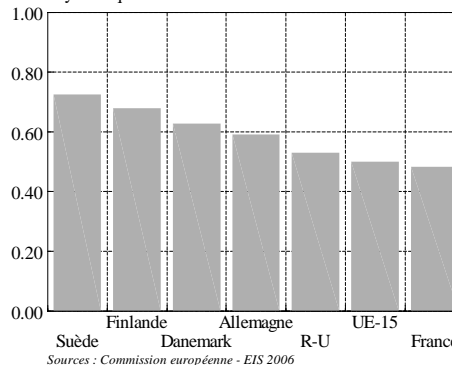
Ratio du nb de brevets triadiques sur les DIRDE



Source : OCDE, Science, Technologies and Industry Scoreboard 2005

LA FRANCE EN RETRAIT POUR L'INNOVATION

Indice synthétique d'innovation



Sources : Commission européenne - EIS 2006

... dans les faits, l'innovation au sens large et un maillage du territoire

Si ce programme « concerne non seulement les domaines technologiques en émergence (nanotechnologies, biotechnologies, microélectronique, ...) mais également des domaines plus matures (automobile, aéronautique, etc..) »⁵, l'implication de centres de recherche et l'accent mis sur un financement important de projets de R&D destinée à déboucher sur des innovations commercialisables, laissent entendre que les pôles seront principalement axés sur des technologies intensives en recherche. Or, ces technologies sont très largement localisées dans les secteurs de haute et moyenne-haute technologie.

Toutefois, le CIADT a labellisé un nombre important de pôles en 2005. Ces pôles couvrent l'ensemble du spectre technologique, y compris de la basse technologie où l'importance des projets de R&D dans l'innovation est faible. Ainsi, une acception plus large de

⁵ Source : www.competitivite.gouv.fr

la thématique d'innovation semble avoir été privilégiée. En effet, l'innovation au sens large ne se limite pas à une percée technologique, elle impacte positivement aussi bien les industries que les services et les activités traditionnelles (agriculture, artisanat). Elle est scientifique, technique, organisationnelle, commerciale et marketing. De plus, les pôles de compétitivité sont envisagés comme un nouvel instrument de politique d'aménagement du territoire. Cette logique favorise une définition large des pôles afin de ne pas créer de déséquilibres trop importants entre les régions.

Au final, les pôles prolifèrent

Les pôles de compétitivité, au nombre de 66 début 2007, recouvrent des *clusters* très différents de par leur importance (pôles mondiaux, à vocation mondiale ou seulement nationaux), les secteurs couverts (de la filière équine à l'aérospatial) et leur maturité technologique (du bois à la nanotechnologie). Cette liste n'est pas limitative, de nouveaux dossiers pouvant être déposés puis validés. Ainsi, lors du prochain CIADT, 15 dossiers devraient être soumis à approbation, notamment « Industrie financière » de Paris Europlace. Au final, le nombre de pôles de compétitivité pourrait être porté à plus de 70 : 7 pôles mondiaux, 11 ou 12 à vocation mondiale et environ 55 pôles nationaux.

En comparant la politique française à celles menées dans d'autres pays européens⁶, les programmes mis en place dans les années 90 par les pays scandinaves semblent en être les plus proches. Ceux-ci visent principalement à faciliter des percées technologiques dans des secteurs de haute technologie. De plus, les évaluations effectuées, en Suède et au Danemark notamment, ont conduit à resserrer le dispositif sur un nombre plus réduit de *clusters* plutôt qu'à l'étendre. Ceci semble en contradiction avec les évolutions constatées en France : absence de sélection importante au départ et créations au fil de l'eau. Ainsi, le programme de pôles de compétitivité semble dorénavant plus proche de la politique de *clustering* menée en Allemagne avec *Kompetenznetze*⁷. Ce programme regroupe 131 *clusters* régionaux recouvrant 16 « secteurs d'innovation » allant de la basse à la haute technologie. Les objectifs principaux sont de donner une visibilité aux *clusters*, de renforcer la coordination au sein des *clusters* mais ce programme ne comporte pas de volet de financement pour des projets de R&D.

Les pôles n'atténuent pas les inégalités territoriales

En 2003, 6 régions⁸ métropolitaines concentraient 74 % des dépenses nationales de R&D et 76 % des dépenses de R&D des entreprises, avec un poids particulièrement important pour l'Île-de-France (respectivement 42 et 45 % de ces dépenses). De plus, ces régions sont à l'origine de 88 % des dépôts de brevets auprès de l'Office européen des brevets en 2003. Suivant leur importance dans les dépenses de R&D totales, les régions les moins favorisées peuvent être regroupées en deux groupes : 8 régions intermédiaires⁹ et 8 régions « en retrait »¹⁰ sur la base de ce critère.

⁶ idem note 2.

⁷ <http://www.kompetenznetze.de/>

⁸ Par ordre décroissant des dépenses totales de R&D : Île-de-France, Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, PACA, Bretagne et Aquitaine.

⁹ Par ordre décroissant des dépenses totales de R&D : Nord-Pas-de-Calais, Languedoc-Roussillon, Centre, Pays-de-Loire, Auvergne, Alsace, Haute-Normandie et Lorraine.

¹⁰ Par ordre décroissant des dépenses totales de R&D : Franche-Comté, Picardie, Bourgogne, Poitou-Charentes, Basse-Normandie, Champagne-Ardenne, Limousin et Corse.

LES DÉPENSES DE R&D SONT FORTEMENT LOCALISÉES EN FRANCE

Classement des régions suivant leur importance dans la R&D nationale	Pôles*	Pôles M + VM**	Dépenses de R&D (2003, % du total)	Dépenses de R&D privée (2003, % du total)	Demandes brevets (2003) ***
6 régions leaders	37	13	74,6	75,9	88,5
8 régions intermédiaires	31	3	19,2	16,8	7,8
8 régions en retrait	11	3	6,5	7,4	3,7

Sources : INSEE, Eurostat

* Pôles localisés pour tout ou partie dans la région

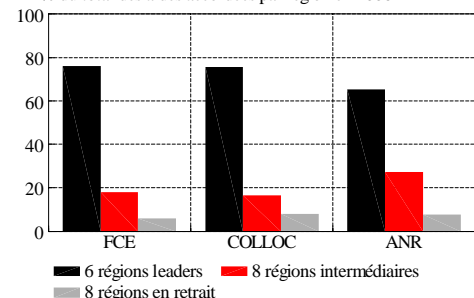
** M : mondiaux ; VM : vocation mondiale

*** Demandes de brevets de haute technologie déposées auprès de l'OEI au niveau régional

La répartition des pôles de compétitivité reflète cette concentration spatiale des activités de R&D. En effet, 37 des 66 pôles de compétitivité (56 %) sont localisés pour tout ou partie dans les six régions leaders. De plus, les pôles d'envergure internationale sont massivement concentrés dans ces régions : 13 pôles sur 16, soit 81 %. Ainsi, la création des pôles de compétitivité n'a pas modifié la carte des activités innovantes, les pôles les plus « forts » étant concentrés dans les régions les plus « fortes ».

CONCENTRATION DES AIDES DANS LES RÉGIONS LEADERS EN TERMES DE R&D

En % du total des aides accordées par région en 2006*



Sources : DGE, ANR

* Y compris doubles comptes pour les pôles multi-régionaux

** COLLOC : collectivités locales

En 2006, les appels à projets menés par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) et par le Fonds de Compétitivité des Entreprises (FCE)¹¹, fonds unique interministériel, ont globalement concentré les aides sur les régions les plus dynamiques en termes de R&D. Les régions « en pointe » ont reçu 76 % et 65 % des fonds accordés par le FCE et l'ANR. Les régions les plus « en retrait » ont bénéficié respectivement de 6 et 8 % des aides du FCE et de l'ANR. De plus, les financements complémentaires accordés par les régions aux projets validés par le FCE accentuent la concentration spatiale des aides aux pôles de compétitivité. Les régions leaders étant aussi celles qui disposent des ressources financières les plus importantes (58 % du PIB métropolitain en valeur), ont accordé 76 % du total des financements complémentaires promis.

Le niveau technologique des pôles étant globalement plus faible (basse et moyenne-basse technologies) en dehors des grandes régions, une explication de la concentration des aides pourrait être que ces pôles nécessitent un soutien financier moins important car les projets qui y sont développés sont moins intensifs en R&D. Or, le taux de réussite (ratio entre les dossiers déposés et les dossiers validés par le FCE) est identique pour les deux premières catégories de régions (environ 44 %) mais significativement inférieur pour les 8 régions restantes, à 31 %. De plus, les pôles situés dans une région classée dans la dernière catégorie comportent nettement moins de projets validés : en moyenne, 1 projet validé par le FCE et 2 validés par l'ANR contre respectivement 3 et 5 projets pour les pôles localisés dans les régions leaders.

¹¹ Le CIADT du 6 mars 2007 a abondé ce fonds de 300 M€, le portant à 588 M€ sur la période 2006-2008.

BILANS DES DIFFÉRENTS APPELS À PROJETS POUR LES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ EN 2006 PAR RÉGION*

Type de régions	FCE			ANR		Collectivités locales
	Projets validés Nb	Aides accordées M €	Ratio de réussite** En %	Projets validés Nb	Aides accordées M €	Aides accordées M €
6 régions leaders	115	179,1	43,7	192	143,5	91,6
8 régions intermédiaires	50	42,7	45,5	82	59,8	19,9
8 régions en retrait	16	13,5	31,4	24	16,8	9,7

Sources : DGE, ANR

* Pôles localisés pour tout ou partie dans la région. Y compris double compte pour les projets et les financements

** Nombre de projets validés par rapport au nombre de projets déposés

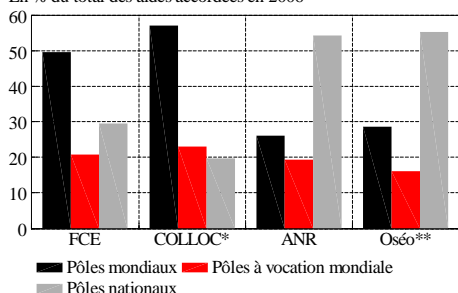
Au final, le classement des régions suivant leur intensité en R&D ne sera aucunement modifié par les pôles de compétitivité, les inégalités territoriales pouvant être renforcées par la concentration des aides. Cette tendance pourrait se renforcer à la suite de la création de nouveaux pôles.

La dispersion des crédits est actuellement limitée

Le nombre important de pôles a accentué le risque de saupoudrage des aides publiques susceptible d'impacter négativement l'efficacité du programme. Toutefois, sur le plan territorial, comme vu précédemment, il n'y a pas eu de répartition « égalitaire » des aides, ce qui va dans le sens d'une dispersion limitée. En revanche, concernant la répartition des financements suivant trois groupes de pôles (mondiaux, à vocation mondiale et nationaux), les résultats sont plus ambigus.

CONCENTRATION INÉGALE DES AIDES POUR LES 3 CATÉGORIES DE PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ

En % du total des aides accordées en 2006



Sources : DGE, ANR, Oséo-ANVAR
* COLLOC : collectivités locales
** Prévisionnel

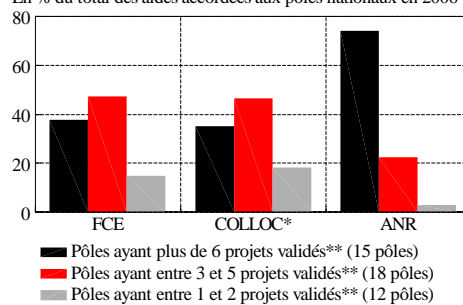
Sur les appels à projets de 2006 (FCE et ANR), près de 400 projets de R&D ont été sélectionnés au sein de 61 pôles. Les projets issus de pôles nationaux (50 pôles) représentent une part importante des dossiers validés par le FCE (46 %) et l'ANR (57 %). L'ANR et Oséo soutiennent fortement les pôles nationaux – ces organismes allouant respectivement 54 et 56 % du total des fonds distribués aux pôles nationaux – tandis que le FCE et les collectivités locales, plus sélectifs, leur apportent seulement 30 et 20 % des aides totales.

Cependant, des disparités importantes prévalent. Sur les 50 pôles nationaux, 5 pôles n'ont aucun projet validé en 2005 et 2006 ni par l'ANR, ni par le FCE ; 12 ont 1 ou 2 projets, 18 ont entre 3 et 5 projets et 15 ont plus de 6 projets validés.

Suivant cette division par nombre de projets validés, il apparaît une concentration très importante des financements accordés. En effet, en 2006, les 15 pôles les plus importants cumulent près de 38 % des aides du FCE, 35 % des aides des collectivités locales et 74 % des aides de l'ANR. En résumé, en agrégeant les résultats des 16 pôles d'envergure mondiale et les 15 pôles nationaux les plus actifs (soit 46 % du total des pôles), ceux-ci cumulent 82 % des financements alloués par le FCE, 87 % pour ceux des collectivités locales ainsi que 86 % des aides distribuées par l'ANR.

UNE DIVISION SUPPLÉMENTAIRE AU SEIN DES PÔLES NATIONAUX

En % du total des aides accordées aux pôles nationaux en 2006



Sources : DGE, ANR

* COLLOC : collectivités locales

** Projets validés par l'ANR ou le FCE en 2005 et 2006

À cette concentration vient s'ajouter celle des aides distribuées par l'All, qui vise principalement les grands pôles (Axelara, Min@logic, Images&Réseaux, ...).

Au final, le risque de dispersion ne semble pas être actuellement très important, l'absence de sélectivité dans l'attribution du label « pôle de compétitivité » étant compensée par une sélectivité plus importante dans l'attribution des aides publiques.

BILANS DES DIFFÉRENTS APPELS À PROJETS POUR LES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ EN 2006 PAR TYPE DE PÔLES

Types de pôles	FCE			ANR		Collectivité locales	Oséo
	Projets validés Nb	Aides accordées M €	Ratio de réussite* En %	Projets validés Nb	Aides accordées M €	Aides accordées M €	Aides accordées M €***
Pôles mondiaux	44	93,6	52,4	61	48,5	59,2	16
Pôles VM**	34	39,1	43,0	49	35,7	24,0	9
Pôles nationaux	66	55,8	37,5	145	100,5	20,4	31
dont							
+ de 6 projets	24	21,1	38,1	108	74,8	7,2	
de 3 à 5 projets	30	26,4	44,8	32	22,7	9,5	
de 1 à 2 projets	12	8,3	30,0	5	3,5	3,7	

Sources : DGE, ANR, Oséo-Anvar

* Nombre de projet validés par rapport au nombre de projets déposés

** VM : vocation mondiale

*** Chiffres provisoires pour 2006

Des difficultés essentiellement organisationnelles qui persistent

Une implication insuffisante des partenaires financiers

L'un des avantages des pôles tels que les expose Michael Porter¹², est dû à une meilleure diffusion de l'information et à une réduction des coûts liées à la coordination entre les différents agents. De fait, l'innovation est négativement affectée par des imperfections du marché significatives : information asymétrique, externalités non prises en compte, logiques de cavalier seul et économies d'échelle. Dans ces conditions, l'intervention publique peut se révéler nécessaire pour pallier ces imperfections et optimiser la performance économique.

De plus, les contraintes financières pesant sur les investissements innovants sont importantes. Les activités innovantes comportent des risques par nature très souvent difficiles à évaluer et à répartir entre différents agents économiques, ce qui conduit à des conditions de financement plus contraignantes que pour d'autres types d'investissement. En outre, les contraintes financières se révèlent plus fortes pour certaines entreprises (PME) ou secteurs (activités de R&D très en amont du marché). Ces caractéristiques justifient l'intervention publique, mais aussi une meilleure implication au sein des pôles de l'ensemble du spectre des financeurs privés (*business angels*, investisseurs en capital-risque, banques et autres institutionnels) dont le rôle devrait être progressivement plus important.

L'attribution du label « pôle » à un grand nombre de candidats,

¹² M. Porter, (1998), "Clusters and Competition", in *On Competition*, Harvard Business School Press.

outre qu'elle n'a eu que peu d'impact en termes d'aménagement du territoire, a sans doute conduit à sélectionner des structures peu adaptées à cette politique. En considérant les résultats tirés des appels à projets de 2006, ces pôles trop faibles représentent près de la moitié du total et, pour un certain nombre, ne paraissent pas capables de déboucher sur des réalisations concrètes. Une « sélection naturelle » implicite semble donc se mettre en place. Une des conséquences de l'absence de sélectivité initiale est cependant de brouiller l'image de cette politique aux yeux des acteurs financiers, ce qui est contre-productif.

D'une part, le nombre de pôles, de « force » très inégale et sans thématique technologique, ne permet pas aux financeurs d'avoir une démarche globale et invite à la circonspection, notamment pour les financeurs institutionnels qui sont les plus averses aux risques et se situent en aval des processus d'innovation (à l'inverse des acteurs du capital-risque). D'autre part, à plus ou moins courte échéance, une éventuelle « sélection naturelle » à travers la suppression des financements publics pour les pôles qui en sont victimes, plus particulièrement pour les exonérations de charges et les aides d'Oséo, augmente les risques d'une trop forte implication et incite à concentrer les financements privés sur les pôles de premier plan et les grandes entreprises.

Des synergies sous-exploitées

CERTAINES THÉMATIQUES DE RECHERCHE SONT TRÈS PRÉSENTES

Thématique	Nombre de pôles de compétitivité	Financement accordé par le FCE + collectivités locales	Financement accordé par l'ANR
		En % du total	En % du total
Agriculture / nutrition	11	3,2	6,2
TIC	7	30,4	26,8
Santé	6	11,5	7,4
Mécanique / plasturgie	5	4,2	6,9
Énergie et développement durable	4	3,4	17,2
Automobile	4	4,0	6,4
Transport	4	2,6	6,4

Sources : DGE, ANR

Une partie des financements mobilisés dans le cadre du programme de pôles de compétitivité est liée à des allègements de charges sociales et des exonérations fiscales (28,5 M€ d'allègements de charges en 2006). Ces mesures ne sont valables que pour les entreprises domiciliées dans des zones spécifiques définies par décret. La localisation est au cœur de l'idée de *cluster*. Elle vise à favoriser la création d'un réseau d'agents avec les impacts positifs décrits précédemment.

Toutefois, d'une part, cette logique n'a pas été appliquée strictement, notamment pour les pôles multirégionaux où les décrets de « zonage R&D » ont validé des territoires parfois très émiettés. D'autre part, elle a probablement contribué à multiplier les structures autour de thématiques proches même si les axes de recherche ne se recouvrent pas forcément suivant les pôles concernés. Des complémentarités fortes existent entre pôles mais les incitations manquent pour les faire converger, voire fusionner.

De même, entre le FCE et l'ANR, des complémentarités existent. L'ANR subventionne des coopérations impliquant des laboratoires publics de recherche et, éventuellement, des entreprises autour de projets de R&D fondamentale, impliquant une rupture technologique forte et dont les débouchés sur les marchés sont encore à long terme. Il s'agit donc d'activités innovantes très en amont des processus de production. Le fonds commun interministériel s'intéresse à des projets de R&D industrielle, collaboratifs (entreprises, laboratoires publics et privés) et dont les débouchés sur le marché sont envisageables à un terme de 5 ans. Un regroupement au sein d'un seul guichet de ces appels à projets et éventuellement des aides accordées par Oséo est souhaitable.

Enfin, l'absence de thématique technologique explicite semble peu pertinente. D'une part, il existe déjà une segmentation¹³ faite par l'ANR qui est l'un des principaux financeurs publics. De même, Oséo-Anvar a principalement appuyé les secteurs des TIC, de l'électronique, des matériaux et des biotechnologies. D'autre part, les complémentarités fortes entre pôles ainsi que la répartition globale des engagements publics laissent apparaître des concentrations thématiques¹⁴.

* * *

Les pôles de compétitivité n'ont pas pu encore produire de réels impacts en termes économiques (brevets, dépenses de R&D et emplois principalement). Il est encore trop tôt pour juger de la solidité des structures mises en place et de l'importance des débouchés potentiels générés par les projets de R&D.

Toutefois, les premiers résultats des appels à projets de 2005 et 2006 permettent de dégager de premiers enseignements. Premièrement, l'objectif assigné d'aménagement du territoire ne semble pas, à ce stade, être pertinent, la tendance étant plutôt au renforcement des régions les plus importantes sur le plan de la R&D. Ensuite, le risque de dispersion des crédits est maîtrisé et il se dégage une trentaine de pôles particulièrement actifs. Enfin, des difficultés de gouvernance de cette politique demeurent qui peuvent limiter les gains potentiels liés au *clustering*. Ainsi, un certain nombre d'aménagements paraissent nécessaires :

≠ la transparence de la politique doit être améliorée, en particulier envers les investisseurs privés. Si les grands pôles ont une action spécifique auprès des financeurs, notamment grâce aux forums du financement mais aussi à la présence de grands groupes capables d'attirer l'attention, les pôles nationaux restent en retrait. Ceci laisse de côté l'un des avantages du *clustering*, plus particulièrement pour la quinzaine de pôles nationaux qui représentent l'essentiel des actions de R&D pour cette catégorie ;

≠ l'amélioration de la transparence passe notamment par une simplification plus poussée des procédures administratives¹⁵ et un raccourcissement indispensable des délais d'obtention des aides publiques incompatible avec le « temps de l'entreprise » ;

≠ à l'instar du programme *Kompetenznetze* mené en Allemagne, un effort important doit être mis en œuvre pour favoriser l'accès à l'information sur les caractéristiques des pôles. L'initiative allemande est conçue comme une plate-forme de diffusion d'information à destination notamment de l'étranger sur les *clusters*. Les publics visés sont principalement les investisseurs et les *start-up*, les chercheurs et les partenaires financiers publics et privés. Actuellement, le programme français ne permet pas d'avoir un niveau comparable de qualité d'information ;

≠ l'effort envers les PME doit être renforcé, notamment au sein des pôles les plus importants.

Guillaume GUIDONI – 01 42 14 27 96

¹³ Biologie et santé, Écosystème et développement durable, énergie durable et environnement, matière et information.

¹⁴ « L'analyse des projets montre une concentration thématique sur les secteurs TIC et image/multimédia, énergie, santé, biotechnologies, aéronautique et transports – qui recueillent plus des trois quarts des crédits. ». Communication en Conseil des Ministres du 30 août 2006 relative au bilan des pôles de compétitivité.

¹⁵ Le CIACT du 6 mars 2006 a décidé certaines simplifications touchant le FCE (dossier type de demande de subvention pour l'ensemble des ministères, procédure unique d'instruction, collationnement des projets à dates fixes).

UNE ANALYSE « SWOT » DES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ FRANÇAIS

Une démarche de type « SWOT » (Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats) permet de compléter et synthétiser l'analyse précédente des clusters à la française. Il en ressort un jugement nuancé : le « passif » des pôles (objectifs ambigus, prolifération, faiblesses structurelles des PME françaises, lourdeurs administratives, etc.) pourrait l'emporter sur leurs atouts et compromettre le succès d'une politique a priori apte à générer de nombreuses opportunités de développement.

<p style="text-align: center;"><u>Forces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Collaborations préexistantes (par exemple Minalogic, Lyon Biopôle et Aerospace Valley, trois des six pôles mondiaux) • Engouement réel, couverture médiatique 	<p style="text-align: center;"><u>Faiblesses</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Ambiguïté des objectifs (compétitivité française ou aménagement du territoire / sauvetages industriels) • Prolifération des pôles • Lourdeurs des processus administratifs • Faiblesse structurelle du réseau des PME françaises
<p style="text-align: center;"><u>Opportunités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Collaboration accrue entre multinationales, PME innovantes, jeunes pousses, instituts de formation et de recherche publics et privés génératrice d'innovations • Stimulation des dépenses privées de R&D, globalement insuffisantes en France • Dialogue accru avec des homologues (<i>clusters</i>) étrangers 	<p style="text-align: center;"><u>Menaces</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Gestion de la propriété intellectuelle • Place accordée (ou non) aux PME

Forces

De nombreux pôles sont issus de structures collaboratives préexistantes, aujourd'hui précieux accélérateurs dans la mise en place des logiques de *cluster*. L'exemple vedette en est Minalogic, à Grenoble, qui s'appuie sur l'héritage de Minatoc - le 'seul véritable cluster français'¹ avant le lancement de la politique des pôles. À une moindre échelle (2,3M€ de financements publics obtenus, contre 245M€ pour Minalogic), le pôle Filière Produits Aquatiques bénéficie lui-aussi d'un réseau préexistant, tout comme Mer PACA, MTA, Photonique et bien d'autres.

L'élan suscité par la politique des pôles est un second élément à retenir comme force structurante : l'enthousiasme et la chasse à la labellisation étaient réels en 2004-05, suggérant que cette politique correspondait à un besoin réel de nos acteurs économiques.

Faiblesses

La politique mise en œuvre, mi-plan industriel, mi-plan d'aménagement du territoire, a de quoi brouiller les pistes. La démarche n'aurait pas été totalement contradictoire si le vœu de transférer les pouvoirs décisionnels clefs aux régions avait été exaucé. Force est néanmoins de constater que les pôles restent organisés depuis le MINEFI, et pilotés en région par les préfets. Loin de la promesse du guichet unique, les chercheurs et industriels ressentent donc plutôt une complexification des procédures : les dossiers présentés au FCE, à l'ANR, l'All et OSEO doivent tous être articulés différemment, et les fonds publics consentis n'arrivent effectivement dans les caisses que neuf à douze mois après leur obtention théorique.

Le manque de sélectivité et la prolifération des pôles constituent également un risque. Les pôles du secteur alimentaire par exemple, tout comme ceux des transports, travaillent souvent sur des projets très proches, voire similaires. Fusionner des pôles (tels Vestapolis (IDF) et Normandy Motor Valley, devenus MOV'EO) n'apporte qu'une réponse imparfaite, affaiblissant l'un des principaux atouts du *cluster* : l'unité territoriale.

Enfin, dernier handicap majeur : la faiblesse structurelle des PME françaises. Toute comparaison de notre schéma national de *clusters* avec l'équivalent allemand des *Kompetenznetze* par exemple en ressort partiellement biaisée. La France reste un pays

de champions nationaux, où les PME sont trop souvent cantonnées à un rôle de sous-traitants peu innovants : si elles ne se voient pas accorder un rôle plus important au sein des pôles, c'est tout un aspect de la réussite du concept de *cluster* qui s'évaporerait. Certains pôles tels SCS (Solutions Communicantes Sécurisées) ont lancé un programme de « main tendue » aux PME ; reste à savoir si ces initiatives seront suffisantes.

Opportunités

Un certain nombre d'opportunités pourraient compenser ces faiblesses dans les années à venir. Si le schéma du *cluster* réussit à décloisonner la recherche publique, à stimuler davantage de dialogue et de coopération entre des acteurs aujourd'hui isolés, alors la France pourra peut-être combler certains de ses retards technologiques, développer l'innovation, renforcer ses *leaderships* et protéger ses secteurs industriels les plus fragiles (pôles textile par exemple, bien que le défi soit de taille). La dynamique des pôles pourrait aboutir à un relèvement des dépenses privées en R&D, aujourd'hui principale cause du retard sur les Objectifs quantitatifs de Lisbonne², et à une efficacité accrue de la recherche publique. Enfin, la création en France de structures similaires aux *clusters* étrangers pourrait permettre une reconnaissance et des échanges accrus sur le plan international.

Menaces

La question de la propriété intellectuelle est un thème récurrent au sein des pôles, qui doivent chacun organiser un système de partage des savoirs et des innovations. La méfiance est parfois réelle entre les acteurs d'un même pôle, souvent d'anciens et actuels concurrents soucieux de maintenir leurs avantages comparatifs. Un programme-test de perfectionnement des techniques d'intelligence économique a également été lancé dans cinq pôles « pilotes ». Sans confiance, diffusion sécurisée de l'information et veille économique performante, la politique des pôles n'aurait en effet pas grand sens...

Françoise BLAREZ – 01 58 98 82 18

¹ Extrait de *Pour un écosystème de la croissance*, rapport 2004 du député Christian Blanc.

² Une comparaison internationale réalisée par la DGTEPE montre que les dépenses publiques françaises en R&D sont au niveau des dépenses américaines et allemandes ; en revanche, les dépenses privées font comparativement défaut (déficit de près d'un point de PIB).

Ce document reflète l'opinion du seul département des études économiques de la Société Générale à la date de sa publication. Il ne reflète pas nécessairement les analyses des autres départements ou la position officielle de la Société Générale ou de l'une de ses entités juridiques, filiales ou succursales (ensemble, ci-après dénommé « Société Générale »). Il ne constitue pas une sollicitation commerciale et a pour seul objectif d'aider les investisseurs professionnels et institutionnels et eux-seuls, mais ne dispense ceux-ci d'exercer leur propre jugement.

La Société Générale ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité de ces opinions comme des sources d'informations à partir desquelles elles ont été obtenues, bien que ces sources d'informations soient réputées fiables. La Société Générale ne saurait donc engager sa responsabilité, au titre de la divulgation ou de l'utilisation des informations contenues dans ce document qui est, par ailleurs, susceptible d'être modifié à tout moment et sans notification.

La Société Générale est susceptible d'agir comme teneur de marché, d'agent ou encore à titre principal d'intervenir pour acheter ou vendre des titres émis par les émetteurs mentionnés dans ce document, ou des dérivés y afférents. La Société Générale, ses dirigeants ou employés, peuvent avoir exercé des fonctions d'employé ou dirigeant auprès de tout émetteur mentionné dans ce document ou ont pu intervenir en qualité de conseil auprès de ce(s) émetteur(s).

A l'intention des lecteurs en dehors de France : ce document, et les valeurs mobilières qui y sont discutées, peuvent ne pas être distribués ou vendus dans tous les pays ou à certaines catégories d'investisseurs.

© [2007] Société Générale, Tous droits réservés.

